



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N°D20240701_03

SUPPRESSIONS ET CRÉATION DE POSTES AU 1^{er} JUILLET 2024

Date du Conseil Municipal : 01 juillet 2024
Date de convocation : 25 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 56
Nombre de présents : 19
Nombre de représentés par pouvoir : 2
Nombre de votants : 21
Nombre d'absents : 35

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire. Une première convocation a été adressée aux membres de l'assemblée le dix-huit juin afin de réunir le Conseil Municipal le vingt-cinq juin. En l'absence de quorum pendant cette séance, certains sujets de la réunion ont été reportés au premier juillet 2024. Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BRONCQUART Marcel, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, GOULLEY Martine, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PATOUREAUX Laurette, PEREIRA Héloïse, PREYRE Françoise, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : CLUZEAU Sébastien (à Françoise PREYRE), RAFFRAY François (à Michèle DRAPPIER).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domic, BLEROT Damien, BRARD Aurélie, BURDET Blandine, CARPENTIER Corinne, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DRIEUX Noël, FAUCHE Gérard, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, LEVILLAIN Sébastien, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PENAUX Mélanie, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PROFIT Jean-François, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu.

Secrétaire de séance : VIAL Sylvie.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Fonction Publique ;
- L'avis favorable émis par le Comité Social Territorial de la Commune en date du 19 juin 2024 ;

Considérant :

- Qu'il convient de supprimer les postes suivants :
 - o 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 1.25/35^e ;
 - o 1 assistant d'enseignement artistique à 18/20^e ;
 - o 1 adjoint d'animation à 35/35^e ;
 - o 1 technicien principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème} ;
- Qu'il convient de créer le poste suivant :
 - o 1 adjoint du patrimoine à 35/35^e ;
- Que les dépenses correspondantes sont déjà inscrites au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Décide : à l'unanimité (21 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De créer et supprimer les postes cités précédemment à compter du 1^{er} juillet 2024 ;
- D'autoriser M. le Maire à signer toute pièce afférente à cette délibération ;
- De transmettre la présente délibération au Centre de Gestion de l'Eure.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.